



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

L'URIOPSS Centre est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les secteurs social, médico-social et de santé. Son siège social est fixé au 29 Bd Rocheplatte, 45 000 ORLEANS. L'URIOPSS Centre conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises sur l'ensemble de la Région Centre, seule ou en partenariat. Dans les paragraphes suivants, il est convenu de désigner par :

Commanditaire : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'URIOPSS Centre

Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation

Formations interentreprises, dites formations « INTER » : les formations inscrites au Catalogue de Formation de l'URIOPSS Centre et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.

Formations intra-entreprises, dites formations « INTRA » : les formations conçues sur mesure par l'URIOPSS Centre pour le compte d'un Commanditaire ou d'un groupe de Commanditaire.

OPCO : Opérateur de Compétences chargé de gérer l'effort de formation des entreprises

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'URIOPSS Centre pour le compte d'un *Commanditaire*. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Commanditaire aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du *Commanditaire*, en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du *Commanditaire*.

Inscription

Le *Commanditaire* ou le *Stagiaire* doit nous adresser son/ses inscription.s le plus rapidement possible et au plus tard **2 semaines** avant le début du stage, à l'aide des bulletins prévus à cet effet, signés par l'employeur et **accompagnés du règlement**.

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure, dans l'ordre d'arrivée, et ne sont acceptées que **dans la limite des places disponibles** afin de favoriser les meilleures conditions d'apprentissage.

Convention de formation

Convocation

Attestation

Facture

Deux à quatre semaines avant le début de la formation, l'URIOPSS Centre adresse au *Commanditaire* une **convention de formation** établie en double exemplaire, dont un est à retourner signé avant le début du stage, ainsi que le programme détaillé de la formation, le règlement intérieur dans le cas où la formation se déroule dans les locaux de l'URIOPSS Centre ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente.

Seules les conventions renseignées, datées, signées, revêtues de la mention « Bon pour accord » et retournées à l'URIOPSS Centre ont valeur contractuelle.

Au plus tard 4 jours ouvrés avant le début d'une formation *INTER*, l'URIOPSS Centre adresse au *Commanditaire* une **convocation** précisant notamment le lieu et les horaires.

Au terme de la formation, des **attestations de formation** seront adressées au *Commanditaire*, en double exemplaire, dont un pour le stagiaire, ainsi que la **facture** et une analyse à chaud de la satisfaction des stagiaires au sujet de la formation.

Conditions financières

Règlements

Modalités de paiement

Les **tarifs** de l'URIOPSS Centre ne sont pas soumis à TVA et sont donc ainsi indiqués **en euros net de taxes**. Ils s'entendent pour l'année 2022 et pour les adhérents de l'URIOPSS Centre. Ils comprennent le coût pédagogique de la formation et la documentation pédagogique. Le déjeuner et les frais de transport et d'hébergement des *Stagiaires* ne sont pas compris.

Le **règlement** du coût de la formation inter-établissements doit être adressé à l'URIOPSS Centre, avec le bulletin d'inscription, **par chèque à l'ordre de l'URIOPSS Centre** (merci de bien vouloir adresser un chèque par stage) ou par virement

RIB : 42559/10000/08002496966/45_N° IBAN : FR76/4255/9100/0008/0024/9696/645_BIC : CCOPFRPPXXX Domiciliation : CREDIT COOPERATIF d'Orléans.

L'inscription sera effective à la réception du règlement.

Pour les formations intra-établissement, un acompte de 30 % du coût total des frais pédagogiques est demandé à la signature de la convention. Pour des formations de longue durée (plus de 8 jours), une facture intermédiaire est également adressée correspondant à 40% du coût total des frais pédagogiques.

En cas de retard de paiement, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Les formations organisées par l'URIOPSS Centre peuvent être prises en charge par les Opérateurs de compétences (OPCO). Si vous





souhaitez que l'OPCO règle directement l'URIOPSS Centre, il appartient au Commanditaire de faire au préalable la demande de prise en charge auprès de l'OPCO et de le joindre lors de l'inscription ou de l'indiquer à l'URIOPSS Centre avant l'établissement de la convention, notamment pour les formations intra-établissement.

Les formations à destination spécifique des administrateurs bénévoles pourront être dispensées sans contrepartie financière dans la mesure où un financement par le Conseil Régional via le Mouvement Associatif Centre et/ou une subvention versée par le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) est possible. Le déjeuner et les frais de transport et d'hébergement restent à la charge des stagiaires.

Annulation, absence ou interruption

Du fait du stagiaire :

En cas d'annulation reçue par écrit (courrier, mail, fax), au plus tard une semaine avant la date du stage, aucun frais ne sera retenu. L'URIOPSS Centre offre la possibilité au Commanditaire de :

- Repousser l'inscription du/de la Stagiaire à une formation ultérieure
- Remplacer le/la Stagiaire empêché.e par un.e autre participant.e ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO

Pour toute annulation de la part du Stagiaire/Commanditaire, postérieure à ce délai d'une semaine, des frais de gestion de dossier à hauteur de 30 % net de taxes du montant de la formation seront retenus.

Tout stage commencé est dû en totalité. Il en est de même en cas de désistement le jour de l'ouverture du stage (sauf en cas d'arrêt de travail : facturation des frais de gestion de dossier uniquement). Néanmoins, des solutions seront recherchées pour permettre au Stagiaire de finir le stage sur une autre session.

Du fait de l'URIOPSS Centre :

La réalisation d'un stage de formation INTER reste soumise à un nombre minimum de 6 inscriptions. En deçà, l'URIOPSS Centre se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. Nous en informons les stagiaires au plus tard 5 jours avant la date prévue. L'inscription à la formation sera remboursée, mais aucune indemnité ne sera versée au participant.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'URIOPSS Centre est tenue à une obligation de moyens et non de résultat vis-à-vis de ses Commanditaires ou de ses Stagiaires. L'URIOPSS Centre ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Commanditaires ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'URIOPSS Centre, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'URIOPSS Centre.

Protection des données à caractère personnel

En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés, l'URIOPSS Centre collecte et traite des données à caractère personnel concernant les commanditaires de nos actions de formation, en vue du traitement Gestion de la formation.

- Le Responsable du traitement est l'URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, 45000 ORLEANS et représentée par Aude Brard, directrice par intérim : uriopss@uriopss-centre.fr
- Le traitement a pour finalités de gérer l'inscription des stagiaires aux actions de formation proposées par l'URIOPSS Centre, ainsi que le suivi des formations en général, conformément aux exigences de certification du Référentiel National Qualité.
- Les données suivantes : nom des participants, structure d'origine des participants, fonctions seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation. La finalité de l'action est l'adaptation de la formation au public.
- Le Stagiaire/Commanditaire a le droit d'accès au traitement pour lequel l'URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s'exerce auprès du Responsable du traitement en le contactant vit l'adresse mail suivante : uriopss@uriopss-centre.fr
- Le Stagiaire/Commanditaire a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Commanditaire et l'URIOPSS Centre à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux compétents du siège de l'URIOPSS Centre seront seuls compétents pour régler le litige.

